

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 4^e jour du mois de juillet 2017, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings, Suzanne Beaudin et Ève Darmana et M. le conseiller Jacques Bissonnette, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers Marc Perras et Samuel Simoneau.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Transferts budgétaires;
- 1.6 Renouvellement du contrat d'assurance collective;
- 1.7 Affectation du surplus;
- 1.8 Information se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Information se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Achat d'un véhicule;
- 3.2 Achat d'une rétrocaveuse;
- 3.3 Information se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Mandater une firme pour la vérification de l'état général des équipements de l'usine d'eau potable;
- 4.2 Mandater la firme AB Technique inc.;
- 4.3 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande de dérogation mineure, ch. Mayer, lot 5264704;
- 5.2 Appui à la demande de monsieur Marcel Lacasse et de madame Carole Gévry pour l'achat d'une partie du lot 5223956;
- 5.3 Modification à la résolution n^o 2017.05.125, demande d'appui de monsieur Jean-Marc Noël;
- 5.4 Mandater la firme Godard, Bélisle, St-Jean & associés dans le dossier du 442, chemin des Pionniers;
- 5.5 Démission de madame Cyndie Durand au poste d'inspectrice municipale;
- 5.6 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Ajout à la résolution n° 2017.06.164, autorisation d'une dépense pour la construction d'un bâtiment pour le rangement au terrain des loisirs;
- 6.2 Demande d'utilisation du stationnement de l'école la Relève pour le spectacle À L'Eau La Minerve;
- 6.3 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2017.07.166 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2017.07.167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2017.07.168 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

ADOPTÉE

(1.4)
2017.07.169 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 266 958,11 \$.

ADOPTÉE

(1.5)
2017.07.170 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste des transferts budgétaires, telle que présentée aux membres du conseil, pour un montant total de 67 296 \$.

ADOPTÉE

(1.6)
2017.07.171 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal et les employés de la Municipalité ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective et qu'ils jugent opportun d'accepter l'option 3, incluant les soins dentaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de La Minerve, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Bélisle du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

(1.7)
2017.07.172 AFFECTATION DU SURPLUS

CONSIDÉRANT que le surplus budgétaire de l'exercice financier de l'année 2016 est de 434 413 \$.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De réserver, du surplus budgétaire, un montant de 232 339,01 \$, soit pour le service d'ordures un montant de 198 161 \$, pour l'environnement un montant de 32 588,01 \$ et du Règlement 391 (aqueduc) un montant de 1 590 \$.

D'affecter, du surplus réservé ordures, la somme de 20 430 \$ pour l'injecter au budget 2017.

ADOPTÉE

(1.8) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2017.07.173 ACHAT D'UN VÉHICULE

CONSIDÉRANT les besoins d'acquérir un véhicule pour le service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'administration générale;

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de fournir un véhicule en lieu et place de remboursement de frais de déplacement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'un véhicule, pour un montant n'excédant pas 24 500 \$.

D'affecter le surplus budgétaire 2016 pour cette dépense.

ADOPTÉE

(3.2)
2017.07.174 ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT qu'en février 2017, la Municipalité a loué une rétrocaveuse pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un tel équipement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à entamer les procédures d'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2017.07.175 MANDATER UNE FIRME POUR LA VÉRIFICATION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES ÉQUIPEMENTS DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification de l'état général des équipements de l'usine d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à mandater une firme pour la vérification de l'état général des équipements de l'usine d'eau potable.

La dépense sera financée par le programme TECQ.

ADOPTÉE

(4.2)
2017.07.176

MANDATER LA FIRME AB TECHNIQUE INC.

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire identifier les entrées d'eau, les pluviaux ainsi qu'à procéder à l'arpentage d'une partie du chemin des Fondateurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme AB Technique inc. pour l'identification des entrées d'eau, des pluviaux ainsi qu'à procéder à l'arpentage d'une partie chemin des Fondateurs, pour un montant de 4 850 \$, plus les taxes applicables.

La dépense sera financée par le programme TECQ.

ADOPTÉE

(4.3)

INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2017.07.177

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, CHEMIN MAYER, LOT 5264704

Modifiée par
2018.03.051

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation positive.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le chemin Mayer, lot 6264704, pour autoriser l'implantation d'un quai commun pour un maximum de 6 espaces, sur un terrain non construit, alors que selon la réglementation, il doit y avoir un bâtiment ou un usage principal sur l'emplacement pour pouvoir planter une construction accessoire.

ADOPTÉE

(5.2)
2017.07.178

APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR MARCEL LACASSE ET DE MADAME CAROLE GÉVRY POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5223956

CONSIDÉRANT la demande d'appui de monsieur Marcel Lacasse et de madame Carole Gévry concernant l'achat d'une partie du lot 5223956 d'une superficie de 12 541,3 m² pour l'exploitation d'une érablière établie depuis près de 40 ans;

CONSIDÉRANT que cette érablière est la première source de revenus de monsieur Lacasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer la demande de monsieur Marcel Lacasse et de madame Carole Gévry auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'achat d'une partie du lot 5223956 d'une superficie de 12 541,3 m², tel que présenté au plan 7891, préparé par Étude de Isabelle Labelle a.g., pour l'exploitation d'une érablière établie depuis près de 40 ans.

ADOPTÉE

(5.3)
2017.07.179

MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 2017.05.125, DEMANDE D'APPUI DE MONSIEUR JEAN-MARC NOËL

CONSIDÉRANT la résolution n° 2017.05.125, demande d'appui de monsieur Jean-Marc Noël;

CONSIDÉRANT ne pas avoir spécifié qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Jean-Marc Noël pour l'ajout de 0,6 hectare à la superficie actuelle de 0,5 hectare du lot n° 5263955, afin de permettre la construction d'un chalet incluant un chemin d'accès, dans la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(5.4)
2017.07.180

MANDATER LA FIRME GODARD, BÉLISLE, ST-JEAN & ASSOCIÉS DANS LE DOSSIER DU 442, CHEMIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les travaux exécutés sans permis dans la bande de protection riveraine, pour le 442 chemin des Pionniers.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme Godard, Bélisle, St-Jean & associés en vue notamment de rétablir et de revégétaliser la bande de protection riveraine, selon la réglementation de la Municipalité en vigueur, pour le 442 chemin des Pionniers.

ADOPTÉE

(5.5)
2017.07.181

DÉMISSION DE MADAME CYNDIE DURAND AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la lettre de démission présentée par l'employée 61-006 (Cyndie Durand) datée du 27 juin 2017.
EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de l'employée 61-005 (Cyndie Durand), inspectrice municipale à compter du 29 juillet 2017.

ADOPTÉE

(5.6) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2017.07.182 AJOUT À LA RÉOLUTION N° 2017.06.164, AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE RANGEMENT AU TERRAIN DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution n° 2017.06.164, autorisation d'une dépense pour la construction d'un bâtiment pour le rangement au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT ne pas avoir précisé le financement de cette dépense.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'affecter le montant reçu des assurances pour les estrades, pour défrayer la dépense pour la construction d'un bâtiment pour le rangement au terrain des loisirs.

ADOPTÉE

(6.2)
2017.07.183 DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE LA RELÈVE POUR LE SPECTACLE À L'EAU LA MINERVE

CONSIDÉRANT que la municipalité attend un grand nombre de visiteurs pour le spectacle À L'Eau La Minerve;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du stationnement de l'école La Relève nous permet de stationner plusieurs véhicules pour cet évènement.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Commission scolaire des Laurentides l'autorisation pour occuper le stationnement de l'école La Relève pour le spectacle À L'Eau La Minerve, du 5 août 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de signer l'entente.

ADOPTÉE

(6.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

**9.
2017.07.184 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette,
Maire

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.07.169, 2017.07.170, 2017.07.171, 2017.07.173, 2017.07.174, 2017.07.175, 2017.07.176, 2017.07.180, 2017.07.182.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière